

*Impôt sur le revenu*

**M. Hawkes:** Monsieur le président, on est en train d'imposer de l'argent qui n'a pas encore été gagné, et pour lequel les factures n'ont même pas été envoyées. Selon le ministre, le gouvernement irait chercher 40 millions de dollars en recettes fiscales rien que pour la première année. Si on considère que 40 millions de dollars équivaut à 25 p. 100, un très fort pourcentage selon moi, il va donc imposer 160 millions de dollars en revenus qui ne sont même pas encore facturés avant de pouvoir obtenir 40 millions. Les hommes d'affaires doivent utiliser leur propre argent ou emprunter à la banque pour payer l'impôt sur de l'argent qu'ils n'ont pas encore touché. S'ils doivent emprunter entièrement les 40 millions de dollars à 15 p. 100 d'intérêt, ils devront déboursier 6 millions de dollars. C'est une énorme somme d'argent qui flotte quelque part dans l'univers, qui n'a pas été ni facturée ni perçue, et dont le gouvernement réclame sa part.

Si le gouvernement entend traiter tout le monde également, pouvons-nous compter qu'il modifiera la fiscalité en ce qui concerne les agriculteurs? Les agriculteurs sont de petits entrepreneurs qui récoltent à l'automne ce qu'ils ont semé au printemps. Au moment où ils engrangent, le gouvernement entend envisager leurs récoltes comme si elles étaient déjà vendues et toucher sa part comme si les agriculteurs avaient déjà touché l'argent. Est-ce là le procédé que le gouvernement envisage d'adopter à l'égard des agriculteurs en tant qu'exploitants de petites entreprises?

**M. Fisher:** Monsieur le président, je me réjouis tout d'abord de pouvoir rassurer le député en lui disant que le gouvernement n'entend pas changer les dispositions concernant les agriculteurs. Ensuite, j'aimerais préciser deux aspects qui semblent l'inquiéter. C'est à propos de l'article 3(2)a qui se trouve à la page 6 du projet de loi et qui se lit comme il suit:

... les biens (autres que les biens en immobilisations) d'un contribuable qui sont des travaux en cours d'une entreprise qui est une profession libérale, du matériel de publicité ou d'emballage, des pièces ou des fournitures sont, pour plus de précision, des éléments d'inventaire du contribuable; ...

Cette difficulté, je l'espère, ne devrait plus exister pour lui.

Par ailleurs, il a mentionné les 40 millions de dollars que cette disposition devrait rapporter. J'aimerais dissiper la fausse impression que j'ai pu créer. Ces 40 millions représentent ce que nous espérons toucher en fin de compte. Sauf erreur, les entreprises qui ne sont pas constituées en sociétés pourront échelonner leurs paiements au lieu d'avoir tout à verser sur-le-champ. Je pense que la première moitié de l'impôt devra être versée en 1983, et que la seconde moitié devra l'être en 1984; ainsi, celui qui exerce une profession et qui n'est pas constitué en société disposera d'une période d'adaptation, alors que son homologue qui, lui, est bel et bien constitué en société, devra assumer tout le fardeau sur-le-champ.

**M. Hawkes:** Monsieur le président, je m'adresse encore au ministre. Les céréaliers de l'Ouest font la moisson, l'engrangent ou vont même livrer leur grain à l'éleveur et reportent leurs revenus à une année d'imposition subséquente. Autrement dit, ils ont un produit qui est manifestement en stock mais qui n'est pas imposable. Ils le livrent aux éleveurs. Ils peuvent être payés en espèces, mais une disposition de la législation fiscale leur permet de reporter ces revenus à une année d'imposition subséquente. Je signale ce cas au ministre et lui rappelle qu'il a pour règle de traiter les gens avec justice et équité.

Pourquoi prend-il cette disposition au sujet des travaux en cours? On n'envoie même pas de factures puisque les travaux

ne sont pas finis. C'est un peu comme si, au milieu de la campagne agricole, on imposait les revenus que l'agriculteur n'a manifestement pas touchés parce qu'il n'a pas encore fait la moisson, encore moins ses livraisons au marché. Comment le ministre peut-il parler d'équité quand il nous dit que les agriculteurs ne seront pas traités différemment, mais qu'il propose ensuite d'imposer les travaux en cours? Où sont la logique et l'équité dans ce régime? Le ministre n'aurait-il pas l'intention de traiter les agriculteurs comme des exploitants de petites entreprises et de commencer à les imposer pour des produits qui n'ont pas encore été vendus?

**M. Fisher:** Sauf erreur, monsieur le président, deux groupes ont été traités de cette façon jusqu'ici, soit les membres des professions libérales et les agriculteurs. Dorénavant, seuls les agriculteurs le seront. Je rappelle au député les deux principes dont nous avons déjà parlé. Le premier, c'est qu'un nombre croissant de personnes sont considérées comme membres de professions libérales, conformément à certaines décisions des tribunaux. De plus en plus de gens qui étaient des hommes d'affaires sont maintenant considérés comme des membres de professions libérales.

On m'a parlé de quelqu'un qui se disait professionnel parce qu'il était conseiller matrimonial. Auparavant, il aurait été traité comme un homme d'affaires ordinaire, mais il voudrait maintenant que les dispositions sur les travaux en cours s'appliquent à lui. De plus en plus de catégories de gens sont en mesure de profiter de cette disposition pour les professions. Deuxièmement, bon nombre de ces gens, ou la grande majorité de ceux qui sont exemptés, peuvent profiter du taux d'imposition de la petite entreprise.

• (1520)

Ainsi, pour répondre à la question du député, je veux d'abord dire qu'il y avait auparavant deux catégories, les fermiers et les professions libérales. Il n'y a plus maintenant que les fermiers, et nous n'avons nullement l'intention d'apporter des changements qui les toucheraient. De plus, un nombre sans cesse croissant de gens cherchaient à obtenir les avantages autrefois réservés à quelques professions.

**M. Hawkes:** Monsieur le président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons appris avec le temps à nous méfier de ce que dit le gouvernement.

**M. Fisher:** Merci.

**M. Hawkes:** C'est parce que le gouvernement a l'habitude de dire une chose et d'en faire une autre. Si le député tient à me remercier de cette observation, tant mieux.

**M. Fisher:** Bien sûr.

**M. Hawkes:** Il élude ma question. Prenons par exemple un fermier dont la récolte pousse bien. Il fait la moisson et l'engrange. Il est alors prêt à vendre son produit. Prenons ensuite un membre d'une profession libérale, un architecte, qui entreprend un projet de construction. Il travaille depuis trois mois à ce projet d'une durée de neuf mois lorsque l'année d'imposition se termine et le gouvernement veut lui faire payer de l'impôt sur ces trois premiers mois. L'architecte ne peut à ce moment-là facturer ses clients et il n'a encore touché aucun revenu. Cette situation ressemble à celle du fermier qui a engrangé sa récolte. Il n'a encore rien vendu et ne devrait donc